

- **Système d'autocontrôle et guide d'autocontrôle**

Chaque entreprise alimentaire est légalement tenue ([explication relative à l'autocontrôle sur le site web de l'AFSCA](#)) d'avoir un système d'autocontrôle (Bonnes Pratiques d'Hygiène, basées sur les principes HACCP).

Un guide d'autocontrôle est un outil lors de l'élaboration du système d'autocontrôle.

Pour les secteurs du chocolat, des pralines, de la biscuiterie et de la confiserie, Choprabisco a développé un guide d'autocontrôle (G-022) dont la dernière version a été approuvée par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire en octobre 2019.

En outre, le guide d'autocontrôle sert de référentiel d'audit pour les organismes de certification et d'inspection (OCI) qui réalisent des audits dans le cadre de la validation des systèmes d'autocontrôle.

Les entreprises qui utilisent le guide d'autocontrôle de Choprabisco peuvent faire valider leur système d'autocontrôle par un des 5 organismes de certification indépendants (OCI) accrédités à cet effet : DNV Business Assurance, Foodchain ID Certification, SGS Belgium, Tüv Nord Integra et Vinçotte (cliquez [ici](#) pour leurs coordonnées).

La validation du système d'autocontrôle (SAC) par un OCI n'est donc pas obligatoire mais offre des avantages (financiers) importants :

- la contribution annuelle que vous payez à l'AFSCA est, dans le cas d'un système d'autocontrôle validé, 75 % moindre par rapport au tarif de base. La contribution dépend du nombre de travailleurs, par exemple la contribution pour une entreprise de 10 à 19 travailleurs est de 3.169 euros mais seulement de 792 euros dans le cas d'un SAC validé. Voir [AFSCA - contribution annuelle : tarifs 2025](#) (tableau secteur transformation) ;
- vous pouvez combiner l'audit avec celui d'un système de qualité commercial tel que BRC, IFS... ce qui entraîne un coût d'audit moindre par rapport aux audits individuels

Le guide d'autocontrôle est gratuit pour nos membres.

Pour les entreprises alimentaires non-membres, le prix du guide d'autocontrôle s'élève à 300 euros, tva 6 % incluse.

Les entreprises qui ont acheté antérieurement la version 1 ou la version 2 paient un montant de 70 euros, tva 6 % incluse.

Le prix pour les consultants est de 750 euros, tva 6 % incluse.

Le guide d'autocontrôle est disponible sous forme digitale en français et en néerlandais.

Cliquez [ici](#) pour la table des matières et [ici](#) pour le bon de commande.